



APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Bissau, le 20 décembre 2018

Référence : 02/AMI/SSE/PPRFJ/2018

SELECTION D'EXPERTS ET BUREAUX INSTALLÉS DANS L'UEMOA POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALE POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PROJET DE PROMOTION DE LA RIZICULTURE EN FAVEUR DES JEUNES EN GUINÉE-BISSAU

1. La République de la Guinée-Bissau (ci-dessous dénommé « Emprunteur ») a reçu un financement auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue de financer le coût du Projet de Promotion de la Riziculture en Faveur des Jeunes en Guinée-Bissau (PPRFJ) et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent contrat pour lequel cette Manifestation d'Intérêt est publiée.
2. L'objectif de la consultation est de sélectionner un Bureaux spécialisé devant
 - mettre en place un système de Suivi-évaluation du PPRFJ selon une démarche participative consistant à associer à sa conception tous les acteurs directs et indirects pressentis, y compris les organisations des bénéficiaires du projet dans le souci de garantir son appropriation et sa maîtrise.
 - informatiser le système en vue de faciliter l'exécution des tâches itératives telles que l'élaboration du PTBA, la réalisation des enquêtes périodiques ainsi que le traitement des données et l'élaboration des tableaux de bord;
 - renforcer les capacités des techniciens de l'UGP, particulièrement ceux en charge de suivi-évaluation; et
 - formuler de recommandations pertinentes et utiles sur les procédures de mise en œuvre du système de suivi-évaluation.
3. Par le présent avis, le projet PPRFJ souhaite établir une liste restreinte de six (6) consultants qui seront mis en concurrence ultérieurement par appel d'offres. Le travail à réaliser par les consultants consistera essentiellement à :

- ✓ la collecte des besoins en information et des indicateurs définis dans le Document du Projet en vue de retenir les plus pertinents et utiles au suivi efficace de chacune des composantes du projet ;
 - ✓ l'élaboration et l'harmonisation des matrices de collecte et d'analyse de données adaptées à chaque maillon du système et conformes aux besoins en information et indicateurs retenus dans le cadre du suivi et évaluation périodiques des activités et effets définies pour chacune des composantes du projet ;
 - ✓ l'identification et la validation de la liste des principaux acteurs concernés par le système tels que mentionnés dans le Document du projet ; ainsi que la définition de leur programme de formation pour leur permettre de s'approprier du dispositif mis en place;
 - ✓ la définition du dispositif de collecte des informations et la périodicité de collecte desdites informations ;
 - ✓ la planification des activités nécessaires à la mise en œuvre de la réflexion critique en vue d'améliorer la gestion quotidienne du Projet ;
 - ✓ la planification des moyens et compétences nécessaires au bon fonctionnement du système ;
 - ✓ la définition d'un mécanisme de circulation (utilisation) et de capitalisation de l'information ainsi que les outils nécessaires ;
 - ✓ l'informatisation du système de suivi-évaluation comprenant : (i) la création d'une base de données pour le stockage et la structuration des données collectées ; (ii) la mise en place d'un logiciel de suivi-évaluation composé de quatre (4) modules que sont : l'élaboration assistée par ordinateur du PTBA, la gestion informatisée des enquêtes périodiques de mesure des effets du projet sur les bénéficiaires, et la gestion informatisée de tous les traitements de données, de toutes les analyses et leurs formes de représentation ainsi que l'édition des tableaux de bord pour chaque niveau de prise de décision; et le suivi des activités du PTBA.
 - ✓ appuyer et former l'équipe du projet et ses partenaires dans l'appropriation du dispositif de suivi-évaluation du projet (méthodes, outils, logiciel, techniques d'animation, mécanismes de durabilité, etc.).
4. Les consultants doivent fournir les informations indiquant qu'ils disposent de personnel qualifié pour la mission notamment :
- ✓ un consultant agroéconomiste Bac +5, ou ingénieur en informatique expert en suivi évaluation ayant des connaissances dans le développement rural, totalisant 10 ans d'expériences, dont 5 ans dans l'assistance technique pour la mise en place d'un système de suivi évaluation des projets en général et ceux financés par la BOAD en particulier. Il doit, en outre avoir une maîtrise parfaite d'un logiciel de suivi-évaluation et une bonne connaissance du projet de développement agricole et rural et de son environnement.

5. L'UGP du Projet invite, par la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, les cabinets/bureaux d'études ou consultants intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus **prioritairement par courrier et courriel électronique**, en envoyant leur candidature, accompagnée d'une brève présentation (15 pages maximum) de leurs activités et expériences, **au plus tard le 14 janvier 2019 à 14 H 00 GMT**, à l'adresse suivante :

À l'Attention de : Monsieur Braïma DJASSI - Coordonnateur du Projet de Promotion de la Riziculture en Faveur des Jeunes en Guinée-Bissau (PPRFJ)

Rue : Estada principal Quinhamel-Biombo

Ville : Quinhamel - Siège du Projet

Pays : Guinée-Bissau

Numéro de téléphone : +(245)96 663 59 02/(245)95 557 22 34

Adresse électronique : projetopprff@gmail.com ou brdjassi@yahoo.com.br

en précisant en objet du message : «**Intérêt pour LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DU PROJET DE PROMOTION DE LA RIZICULTURE EN FAVEUR DES JEUNES EN GUINÉE-BISSAU**».

6. Les candidats seront jugés sur la base de la grille d'évaluation suivante:

Critères de Qualification requis	Note pondérée pour le critère
1. Nature des activités et relation avec le domaine des prestations	10 points
2. Nombre d'années d'expérience	10 points
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations	30 points
4. Organisation technique et managériale du Cabinet	10 points
5. Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels	40 points
NOTE GLOBALE	100 points

6. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
7. L'UGP du projet dressera une liste restreinte d'environ six candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera le Dossier de Consultation Restreinte (DCR) pour la réalisation des services requis. La note minimale requise pour qu'un Consultant soit admis est de 70 points. Les six (6) candidats retenus pour participer à la Consultation seront informés ultérieurement.

L'Unité de Gestion du Projet PPRFJ

